

F1509-130001
CRITÈRES D'ÉVALUATION

Exigences obligatoires

Les propositions seront évaluées en fonction des critères d'évaluation obligatoires décrits ci-après. Les propositions présentées par les soumissionnaires doivent démontrer clairement qu'elles répondent à toutes les exigences obligatoires pour qu'elles soient retenues aux fins d'évaluation subséquente. Les propositions qui ne respectent pas les critères obligatoires ne seront pas retenues.

Le soumissionnaire doit inclure le tableau suivant dans sa proposition.

Critères obligatoires	Satisfait aux critères (✓)	N° de la page de la proposition
<p>O1 Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont fourni des services semblables à ceux indiqués dans l'énoncé des travaux. Pour démontrer leur expérience, les soumissionnaires doivent fournir des détails sur au moins deux (2) projets réalisés au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de clôture de la présente DP. Les soumissionnaires doivent indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none">- le nom du client;- la période où les services ont été fournis;- une description détaillée des services fournis;- les noms des personnes-ressources, leurs postes ou titres et leurs coordonnées aux fins de vérification.		

Exigences cotées

Les soumissionnaires doivent obtenir une note d'au moins 70 % du total des points possible dans les catégories C1 et C2 des exigences cotées pour être conformes. Les propositions qui n'obtiendront pas une note totale d'au moins 70 % seront jugées non valables sur le plan technique et ne feront l'objet d'aucune autre évaluation.

EC1 Expérience (60 points max.)

<p>a) Capacité d'établir des partenariats et de s'engager auprès des collectivités de la côte Ouest de l'île de Vancouver (30 points max.)</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que le chef d'équipe proposé pour le projet est apte à établir des partenariats et à engager des discussions sur le développement économique avec les collectivités de la côte Ouest de l'île de Vancouver (COIV). Cette capacité doit ressortir des expériences antérieures en matière d'engagement auprès des collectivités côtières de la Colombie-Britannique. Les détails pertinents peuvent figurer dans le curriculum vitæ, notamment le nombre d'années d'expérience et les types d'activités réalisées.</p> <p>b) Expérience de la collaboration avec divers partenaires et intervenants en matière de développement économique et de planification régionale (30 points max.)</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience de travail avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux, les organisations du secteur privé et les collectivités autochtones en rapport direct avec le commerce et le développement économique.</p>	<p>a)</p> <p>b)</p>
--	---------------------

EC2 Approche et méthodologie (40 points max.)

<p>Le soumissionnaire devrait décrire l'approche anticipée de manière suffisamment détaillée pour jeter les fondations d'une entente contractuelle.</p> <p>a) Planification (10 points max.) – Décrire en détail :</p> <ul style="list-style-type: none">• les activités et les tâches détaillées, notamment :<ul style="list-style-type: none">○ Comment les collectivités seront choisies et	<p>A - D</p>
--	--------------

<p>comment elles pourront tirer profit de votre expertise en développement économique;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le calendrier comprenant la soumission des versions préliminaire et définitive des produits livrables. <p>b) Organisation de l'équipe (10 points max.) – Décrire en détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour chacun des membres proposés de l'équipe, indiquer son expérience antérieure en rapport avec les tâches auxquelles il a été affecté dans le cadre du projet. <p>c) Contrôle de la qualité (10 points max.) – Décrire en détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes de contrôle pour assurer la qualité et la livraison en temps opportun des produits livrables; • Une description de la surveillance, de l'évaluation et des rapports destinés à Pêches et Océans Canada (MPO) concernant les travaux des spécialistes en développement économique. <p>d) Budget du projet (10 points max.) – Décrire en détail :</p> <p>Un résumé de tous les coûts anticipés qui se rapportent directement aux travaux réalisés et répartis par activité comprenant, sans toutefois s'y limiter, le salaire, les déplacements et les dépenses de bureau ou des opérations.</p>	
---	--

Total (EC1, EC2) : maximum 100 points, minimum 70 points

Les soumissions **DOIVENT** obtenir une note d'au moins 70 % dans les deux catégories cotées ci-dessus afin d'être jugées recevables sur le plan technique.

PRIX :

Évaluation des coûts (maximum de 20 points)

Parmi les propositions recevables sur le plan technique, la proposition qui présente le coût le plus bas obtiendra le maximum de points accordés pour le coût (20 points). On attribuera des points pour le coût aux autres propositions recevables sur le plan technique au prorata de leur coût.

MÉTHODE DE SÉLECTION

Le soumissionnaire conforme qui aura obtenu la meilleure note, à la fois pour les points attribués aux critères cotés et le prix, sera sélectionné comme fournisseur qui offre la meilleure valeur.